

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le mercredi 21 décembre 2022 à 19 h 15, à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assistent également M<sup>me</sup> Carolle Perron, directrice générale par intérim.  
M<sup>me</sup> Claudie Lambert, DGA aux opérations.

**1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19 h 15, le maire, M. Émile Hudon, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

388-12-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, Conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, Conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025.
- §
4. Période de questions.
5. Levée de l'assemblée.

**3- ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025 :**

389-12-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, Conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, Conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents, que le programme triennal 2023-2024-2025 soit et est adopté tel que rédigé.

**- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

M. André Gagnon, Conseiller, propose la levée de l'assemblée à 19 h 20.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Carolle Perron  
Directrice générale par intérim